

23 juin 2005

Bonjour Mme Mondor,

Comme convenu, voici les revenus de location de terres publiques prévus pour le 3e parc éolien de Murdochville.

*	18 baux pour des éoliennes de 3 MW --loyer annuel de 4700\$/ bail = 84600\$	
*	1 bail pour le poste électrique	= 4700\$

Les revenus de location sont directement versés au Fonds consolidé du revenu du Québec.

En ce qui concerne le taux de 3 % des revenus bruts versés au Ministère du revenu par les propriétaires des réseaux de production électrique, selon certaines informations, il découle de la loi sur la fiscalité municipale (Art. 221). Je vous suggère donc de contacter un représentant du Ministère des Affaires municipales et des Régions pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Carol Lizotte
Responsable de la mise en valeur
Direction régionale de la gestion du territoire public
Région du Bas St-Laurent-Gaspésie-Iles- de- la- Madeleine
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Tel.: (418) 727-3710 poste 240
Télec.(418) 727-3721
Courriel: carol.lizotte@mrnfp.gouv.qc.ca